

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 533****16 mai 2003****SOMMAIRE**

Abingworth Bioventures II, Sicav, Luxembourg-Kirchberg .....	25583	Henderson Independent Fund, Sicav, Münsbach. . .	25554
ACH Management S.A., Luxembourg .....	25579	Henderson Independent Fund, Sicav, Münsbach. . .	25556
AGGU S.A., Luxembourg .....	25582	Insinger Finance S.A., Luxembourg .....	25558
Algaro, S.à r.l., Rosport .....	25571	Inter-Ré S.A., Senningerberg .....	25580
Amco Invest, S.à r.l., Luxembourg .....	25574	Iveco Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	25573
Antex Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	25583	Kaba Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . .	25569
Associated Business Consultants S.A., Luxembourg. . . . .	25581	(Guy) Kayser, S.à r.l., Ehlangé. . . . .	25584
Barofin S.A., Luxembourg. . . . .	25569	Keywest International S.A., Luxembourg .....	25572
Barofin S.A., Luxembourg. . . . .	25569	Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., Luxembourg. . . . .	25584
Biotechnology Venture Fund S.A., Luxembourg-Kirchberg .....	25583	Leon Invest S.A., Luxembourg .....	25568
Black & Decker International Holdings B.V./S.à r.l., Amsterdam .....	25579	Leon Invest S.A., Luxembourg .....	25568
Bluescreen S.A., Luxembourg .....	25568	Leon Invest S.A., Luxembourg .....	25568
Bonster S.A., Luxembourg .....	25574	Luxroyal S.A., Luxembourg. . . . .	25556
Brussels City Properties S.A.H., Luxembourg . . . . .	25579	Luxteam Four S.A., Luxembourg. . . . .	25538
Clipperton S.A., Luxembourg. . . . .	25574	Luxtrac S.A., Differdange .....	25583
Clipperton S.A., Luxembourg. . . . .	25574	Magnani Organisation S.A. . . . .	25573
Courtal S.A., Senningerberg. . . . .	25580	Marketing Fleet Est, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	25583
DB Luxembourg S.A., Luxembourg. . . . .	25575	Monterey Services S.A., Luxembourg .....	25557
DB Luxembourg S.A., Luxembourg. . . . .	25575	Monterey Services S.A., Luxembourg .....	25557
Développement International S.A.H., Luxembourg. . . . .	25571	Nagro S.A., Luxembourg. . . . .	25554
Eagle Management S.A., Luxembourg. . . . .	25574	(The) New Century Advisory S.A., Luxembourg . . .	25582
Edcartron S.A., Luxembourg .....	25567	(The) New Century Fund, Sicav, Luxembourg . . .	25582
Edcartron S.A., Luxembourg .....	25567	Nextrend S.A., Luxembourg .....	25538
Egide S.A. Holding, Luxembourg .....	25559	Norroy, S.à r.l., Luxembourg .....	25575
Energie 5 Holding S.A., Luxembourg. . . . .	25554	Optimise S.A., Luxembourg .....	25579
Eras S.A., Senningerberg. . . . .	25580	Pivoine S.A., Luxembourg. . . . .	25553
Euro Computer Services S.A., Luxembourg. . . . .	25559	Pivoine S.A., Luxembourg. . . . .	25553
(Les) Films d'Europe, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	25570	RDM Ré, Senningerberg .....	25581
(Les) Films d'Europe, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	25570	Rodelux S.A.H., Luxembourg .....	25557
Finconex S.A., Luxembourg .....	25581	Santa Barbara Systems S.A., Luxembourg .....	25584
Forum 352, S.e.c.s., Luxembourg. . . . .	25573	Servnet S.A., Echternach. . . . .	25572
Future World Investments S.A., Luxembourg . . . . .	25553	Simax S.A., Luxembourg. . . . .	25556
Future World Investments S.A., Luxembourg . . . . .	25553	Société Immobilière Ardennaise S.A., Luxembourg. . . . .	25570
GAMAX Holding A.G., Luxembourg. . . . .	25572	The 21st Century Advisory S.A., Luxembourg . . .	25582
Graficom S.A., Luxembourg. . . . .	25570	The 21st Century Fund, Sicav, Luxembourg. . . . .	25582
Harcourt Partners (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg. . . . .	25560	Ticket & Mail Service S.A., Bigonville. . . . .	25571
		Uican Luxembourg S.A., Luxembourg. . . . .	25567
		Willerfunds Management Company S.A., Luxembourg. . . . .	25584

**LUXTEAM FOUR S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 56.073.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 13 juin 2002 que:

1. Sont réélus au poste d'administrateur:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

2. Est réélu au poste de commissaire aux comptes:

- Monsieur Alain Reichenberg, conseiller fiscal, demeurant à Bruxelles.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, réf. LSO-AC04906. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019896.4/677/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**NEXTREND, Société Anonyme.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 93.167.

—  
STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of April.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. FRANCO COLAIACOVO GOLD S.A.P.A., a company incorporated under the Laws of Italy, having its registered seat at 22 Via Felicchi, Gubbio, Italy,  
here represented by Séverine Michel, employee, residing in Hellange,  
by virtue of a proxy given in Gubbio on April 21, 2003.

2. L.Q.H., S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered seat at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,  
here represented by Séverine Michel, employee, residing in Hellange,  
by virtue of a proxy given in Brussels on April 23, 2003.

The said proxies, after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

**Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. - Name**

There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a joint stock corporation (société anonyme) under the name of NEXTREND (the «Company»).

**Art. 2. - Registered Office**

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by a simple resolution of the Board of Directors.

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. - Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4. - Objects**

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.3 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

### **Share Capital - Shares**

#### **Art. 5. - Shares**

The issued share capital of the Company is EUR 300,000 (three hundred thousand euro) divided into 240,000 (two hundred and forty thousand) ordinary shares in a nominal amount of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, designated as ordinary A shares (the «Ordinary A Shares» or the «A Shares»).

#### **Art. 6. - Capital Calls - Redemptions - Lien**

6.1 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 7% (seven per cent) per year calculated from the date when payment was due.

6.2 The Company may:

(i) issue any shares of the Company which are to be redeemed or are liable to be redeemed at the option of the Company or the shareholder on such terms and in such manner as may be determined by the Company in General Meeting of Shareholders (by special resolution of the Company) on the recommendation of the Directors,

(ii) purchase any of its own shares (including any redeemable shares and without any obligation to purchase on any pro rata basis as between shareholders or shareholders of the same class) and may cancel any shares so purchased or hold them as treasury shares.

6.3 The Company shall have a lien on every share for all moneys (whether immediately payable or not) called or payable at a fixed time in respect of that share, and the Company shall also have a lien on all shares standing registered in the name of any person or entity whether such person or entity be the sole registered holder thereof or one of several joint holders for all moneys immediately payable by such person/entity or such person's/entity's estate to the Company. The Company's lien on a share shall extend to all dividends payable thereon.

#### **Art. 7. - Authorized Share Capital**

7.1 The authorized share capital, including the issued share capital, of the Company is set at EUR 50,000,000 (fifty million euro). The share capital may be increased and the Board of Directors is authorized to issue shares up to the amount of the authorized share capital, at the discretion of the Directors, as Ordinary A Shares or Ordinary B Shares (as defined hereafter) or any other classes of Ordinary Shares (as defined hereafter) to be identified by letters. The Board of Directors, based on the economic value of the Company at the time of the issuance of the additional shares, shall have the right at its discretion to decide if the economic rights of any new class or classes of Shares shall have to be calculated by reference to the subscription amount in respect of each additional share and comprising the nominal amount and the entirety or a portion the premium amount paid in respect of such new class or classes of Shares. Payment to the holders of Shares (as defined hereafter) shall be made in accordance with the terms of Articles 21.4 and 23 hereof. The Ordinary A Shares and the Ordinary Shares of other share classes shall, for the purpose of these Articles, be referred to as «Shares» or «Ordinary Shares». The authority given to the Board of Directors and the right to issue additional shares shall expire on the fifth anniversary date of 24 April 2003, but may be previously revoked or varied by the Company in General Meeting of Shareholders and may be renewed by the Company in General Meeting of Shareholders for a further period or periods not exceeding five years each from the date of such renewal. Any such revocation, variation or renewal resolution of a General Meeting of Shareholders shall be a special resolution within the meaning of Article 18.5. The Company may make any offer or agreement before the expiry of this authority which would or might require relevant securities to be issued after this authority has expired and the Directors may issue relevant securities in pursuance of any such offer or agreement.

7.2 The Ordinary A Shares and the other share classes shall constitute separate classes of shares in the Company, but shall rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

7.3 The pre-emption provisions of the Company Act of 10 August 1915 (the «Luxembourg Company Act») shall, if the Board of Directors takes a resolution to that effect, not apply to any issue by the Company of equity securities such term to include Shares or debt securities convertible into or warrants exercisable for equity securities made by the Board of Directors in the context of the authority granted to it by virtue of this Article 7. The exercise of the pre-emptive rights can also be limited or excluded in respect of a certain or certain classes of Shares only.

Resolutions taken by the Board of Directors and precluding shareholders of the Company from their pre-emption rights or restricting such rights shall have to be approved by a majority vote of the Directors. The authority granted to the Board of Directors shall comprise, without limitation, the issue of options and warrants.

7.4 The Board of Directors is, subject to the rights vested in General Meeting of Shareholders, authorised and instructed to determine the conditions attached to any subscription and it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

7.5 The Board of Directors is further authorized to issue convertible bonds, warrants or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any financial debt instruments convertible into shares of any class, or warrants

exercisable for shares of any class, and to issue shares of any class upon the exercise of warrants or the conversion of convertible securities of the Company, under the conditions to be set by the Board of Directors.

7.6 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5 of these Articles shall be amended at the initiative of the Board of Directors so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall in such case take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining the recording by way of notarial deed and the publication of such amendment.

**Art. 8. - Share Register - Certificates - Share Transfer Restrictions - Redemption Rights - Tag Along - Drag Along**

8.1 The shares of the Company shall be and remain in registered form.

8.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

8.3 Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

8.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

8.5 The usufruct holder and the bare owner of a share shall always be considered as a single holder. The suspension of the rights attached to that share, as provided for hereabove, shall not apply in this situation.

8.6. The shareholders will be able to sell or otherwise transfer Ordinary Shares, subject to the pre-emptive right with respect to such Ordinary Shares set out herein («Pre-emptive right»), and subject to the tag-along and drag-along rights with respect to such Ordinary Shares in accordance with the terms of Articles 8.8. («Tag-along right») and 8.9 («Drag-along right») hereunder.

No transfer of any Share shall be valid and enforceable vis-à-vis the Company and consequently be registered by the Company, unless the terms of these Articles are complied with.

**8.7. Pre-emptive right**

(a) Any shareholder (the «Selling Shareholder») may sell, some or all of the Shares it holds in the Company (such loan and shares being the «Offered Assets»), provided that the Selling Shareholder, having agreed with a proposed purchaser (the «Proposed Purchaser») the terms and conditions of the sale of the Offered Assets, shall give prior written notice (the «Offer Notice») to the Board of Directors of the Company for the purposes of offering the other shareholders (each a «Non-Selling Shareholder») the right to purchase such Offered Assets, pro rata (based on the number of Shares held by such Non-Selling Shareholder in the Company in relation to the aggregate number of Shares held by the Non-Selling Shareholders). The Offer Notice shall disclose in reasonable detail the amount of Offered Assets proposed to be sold, the terms and conditions upon which the Selling Shareholder proposes to effect the sale of the Offered Assets, and the identity of the Proposed Purchaser. The Offer Notice shall also confirm that the offer by the Selling Shareholder to sell the Offered Assets to the Non-Selling Shareholders constituted by the Offer Notice is irrevocable and capable of acceptance for at least 40 calendar days from the date of service of the Offer Notice to each Non-Selling Shareholder (the «Offer Notice Date»). Upon receipt of such Offer Notice, the Board of Directors of the Company shall promptly inform each Non-Selling Shareholder of the receipt of the Offer Notice and shall provide a copy of the Offer Notice to each such Non-Selling Shareholder.

(b) Each Non-Selling Shareholder shall have the right to purchase all, but not less than all, of its pro rata portion of such Offered Assets (based on the number of Shares held by such Non-Selling Shareholder in relation to the aggregate number of the Shares held by the Non-Selling Shareholders) upon the same terms and conditions as those set forth in the Offer Notice by delivering by hand, facsimile (confirmed by the transmission report) or registered letter (confirmed by the stamp evidencing the date of despatch) a written notice of such election (the «Purchase Notice») to the Board of Directors of the Company and the Selling Shareholder within 40 calendar days after the Offer Notice Date. The failure by any Non-Selling Shareholder to timely deliver a Purchase Notice in accordance with the foregoing provision shall be deemed a rejection of the offer to purchase its pro rata share of the Offered Assets. For the purpose of these Articles, a Non-Selling Shareholder who fails to return a Purchase Notice in a timely manner shall be a «Non-Electing Shareholder». Non-Electing Shareholders will be excluded from the procedures and subsequent offers to the Non-Selling Shareholders set forth in the paragraphs below.

(c) If any Non-Selling Shareholder elects to purchase its pro rata portion of the Offered Assets, the closing of such purchase shall occur as promptly as practicable. If any Non-Selling Shareholder elects not to purchase the Offered Assets or fails to return a Purchase Notice in a timely manner, then the Selling Shareholder may at its election, after the expiration of 40 calendar days from the Offer Notice Date and within 20 calendar days from such expiration, offer any such Offered Assets not having been the object of elections to purchase (the «Remaining Offered Assets») to the other Non-Selling Shareholders (other than the Non-Electing Shareholders) at a price and on terms no more favorable than those specified in the Offer Notice. Notice of such offer shall be communicated in accordance with Article 8.7.(a) mutatis mutandis and shall be irrevocable and capable of acceptance for at least 20 calendar days from the date of service of the relevant offer notice (the «Sale Period»). If, after the expiration of 60 calendar days from the Offer Notice Date, the Selling Shareholder has not offered the Offered Assets not purchased at that date to the Non-Selling Shareholders (but excluding the Non-Electing Shareholders) then the Non-Selling Shareholders who elected to purchase their pro rata portion of the Offered Assets may elect, by delivering by hand, facsimile (confirmed by transmission report) or registered letter (confirmed by the stamp evidencing the date of despatch) written notice of such election to the Board of Directors of the Company and the Selling Shareholder not earlier than 60 calendar days and not later than 80 calendar days following the Offer Notice Date, to purchase the Offered Assets not purchased on a pro rata basis (calculated as the ratio between (a) the shareholding held by each Non-Selling Shareholder requesting to purchase the Offered Assets

not purchased and (b) the sum of the shareholdings held by all the Non-Selling Shareholders electing to purchase the Offered Assets not purchased) and the closing of such purchase shall occur as promptly as is practicable following the day which is 80 calendar days following the Offer Notice Date.

(d) If not all of the Offered Assets are purchased by the Non-Selling Shareholders pursuant to Articles 8.7 (b) and (c), the Selling Shareholder has the right to sell the Remaining Offered Assets to the Proposed Purchaser at no discount to the price set out in the Offer Notice and on terms and conditions no less favourable than those provided for in the Offer Notice.

(e) Transfers to affiliates shall not fall under the scope of the pre-emptive right set out in these Articles subject however to the condition that when an entity ceases to be an affiliate of the transferee such entity shall have to retransfer the shares to the initial transferor. For the purpose of these Articles «affiliate» shall mean a Company or entity which is under the control or the common control of another entity or the parent of such an entity within the meaning of Article 309 of the Luxembourg Company Act.

#### 8.8. Tag-along right

8.8.1. Where a Selling Shareholder issues an Offer Notice, any shareholder who together with its affiliates holds less than 50 % (fifty per cent.) of the issued share capital of the Company (a «Minority Shareholder») shall have the right to participate in such transfer or sale of the Offered Assets by giving notice (a «Minority Shareholder Notice») within twenty (20) calendar days of the date of the Offer Notice to the Company (which shall immediately forward such notice to the other Shareholders) of its intention to offer a similar proportion of its Shares to the Proposed Purchaser («Minority Shareholder Offered Assets»). The provisions of Article 8.6. shall apply to an offer of Minority Shareholder Offered Assets as if the Minority Shareholder Notice were given on the same date as the Offer Notice, mutatis mutandis.

8.8.2. No transfer of Shares to which Article 8.8. applies may be registered by the Company unless:

(a) the Proposed Purchaser and/or the Non-Selling Shareholders collectively have made an offer to purchase all the Offered Assets and the Minority Shareholder Offered Assets on the same terms and conditions as those set out in the Offer Notice; or

(b) where the aggregate number of Shares comprising part of the Offered Assets and the Minority Shareholder Offered Assets exceeds the maximum number of Shares that the Proposed Purchaser and/or Non-Selling Shareholders is/are willing to purchase, the Offered Assets and the Minority Shareholder Offered Assets are reduced in the same proportions to include such number of Shares as the Proposed Purchaser or Non-Selling Shareholders are willing to purchase.

8.8.3. In the event that a Minority Shareholder does not issue a notice in accordance with Article 8.8.1., such Minority Shareholder shall be treated for the purposes of this Article 8. as a Non-Selling Shareholder.

#### 8.9. Drag-along right

In the event that a Shareholder who, together with its affiliates holds a majority of Shares (the «Majority Shareholder») wishes to sell or transfer all (but not part) of its Shares simultaneously with a transfer by all of its affiliates of all of their respective Shares to a single Proposed Purchaser, then the Majority Shareholder shall have the right to compel the other Shareholders (the «Dragged Shareholders») to sell all but not part of their Shares to the Proposed Purchaser on terms no less favorable than those offered by the Majority Shareholder to the Proposed Purchaser, provided (i) the offer made by the Proposed Purchaser to the Dragged Shareholders shall be an offer to acquire all the Shares of the Dragged Shareholders and (ii) the price offered for the Shares of the Dragged Shareholders shall be equal to or greater than the aggregate subscription price paid for the Shares of the Dragged Shareholders. Each shareholder, in turn, hereby irrevocably undertakes to sell its Shares pursuant to the provisions contained in this Article 8.9.

If the Majority Shareholder wishes to sell its Shares in accordance with this Article, it shall inform the other Shareholders by registered letter of its intention to sell, specifying in such notice the terms and conditions of the proposed transaction, and thus requiring from them that they sell their Shares. Within twenty (20) calendar days from the receipt of such a notice the other Shareholders shall inform by registered letter the Majority Shareholder of their intention (if any) to exercise the pre-emptive right provided for by Article 8.7. above and thus acquire such Shares. Failing the due exercise of the pre-emptive right, the Shareholders shall sell their Shares in compliance with the provisions contained herein.

### Management - Supervision

#### Art. 9. - Appointment and Dismissal of Directors

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least four members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by a General Meeting of Shareholders. A majority of the directors shall at all times be persons or entities proposed for appointment by the General Meeting of Shareholders by the holders of A Shares. Such directors shall be referred to herein as an A Directors. The designation of the persons or entities proposed by the holders of A Shares for appointment by the General Meeting of Shareholders shall be resolved by the holders of A Shares in General Meeting of the holders of the A Shares it being understood that any minority shareholder (such term to include affiliates within the meaning of Article 8.7 (e) hereof) shall have the right to present an A Director for appointment by the General Meeting of Shareholders. At least one of the directors shall be a person or entity proposed for appointment by the Shareholders of classes of shares (if any) other than A Shares. Such a director shall in such case be referred to herein as a B Director.

The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting of Shareholders by way of a special resolution within the meaning of Article 18.5 hereof.

9.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

9.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

This provision does not apply in case of death, retirement or otherwise of an A Director which shall have as a consequence that the remaining A Directors will cease to compose the majority of the members of the Board of Directors. In such case, the A Director shall have to be replaced without any delay whatsoever in accordance with the procedure set out in Article 9.1 above.

**Art. 10. - Meetings of the Board of Directors**

10.1 The Board of Directors will elect from among its members a Chairman. It may further choose a Secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Chairman will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

10.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a eight days' written notice of Board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place on the day and the hour specified in the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.3 The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented and further provided that the B Director (if any) shall have a veto right in respect of the decisions pertaining to:

1. investments and divestments of the Company involving an amount exceeding EURO 8,000,000 (eight million euro);
2. investments and divestments of the Company if, at the time of the decision, the holder(s) of the A Shares hold(s) Shares representing less than 10% (ten per cent) of the Company's Share Capital.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

10.4 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 11. - Minutes of Meetings of the Board of Directors**

11.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

11.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

**Art. 12. - Powers of the Board of Directors**

The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. Such powers shall include in particular any decisions or actions in terms of investment/divestment of the Company's assets and participations in other companies or entities. All powers not expressly reserved by the Luxembourg Company Act or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders shall fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. - Delegation of Powers**

13.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

13.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or more directors, who will be called managing directors. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting of Shareholders.

13.3 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 14. - Indemnification**

The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. - Statutory Auditor**

The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of Shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

**General Meetings of Shareholders**

**Art. 16. - Powers of the General Meeting of Shareholders**

The General Meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 17. - Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings**

17.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on 15 May of each year at 11.00 a.m.

If such day is not a bank business day in the city of Luxembourg, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following bank business day at 11.00 a.m. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

17.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 18. - Proceedings, Vote**

18.1 General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

18.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

18.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

18.4 Each share entitles its shareholder to one vote.

18.5 Unless otherwise provided for in these Articles, any resolution in respect of an ordinary resolution shall require the affirmative vote of a simple majority of the votes cast at the General Meeting of Shareholders of the Company and any special resolution shall require a quorum of holders of Ordinary Shares holding at least half of the outstanding share capital of the Company and the affirmative vote of a simple majority of the votes cast by the holders of the A Shares, as well the affirmative vote of shareholders representing two thirds of the issued and outstanding share capital. In case a quorum or majority is not reached at a general meeting of the Company resolving on a special resolution, the meeting shall be reconvened in accordance with the formalities set out in the Luxembourg Company Act and these Articles. In such case the resolution will be passed with a two thirds majority of the votes of the shareholders of the Company and with the affirmative vote of a simple majority of the votes cast by the holders of the A Shares.

Special resolutions shall be deemed to be amendments to these Articles, resolutions in respect of a merger, demerger or a liquidation of the Company or any assimilated matter, whether of not identified as such in these Articles. If rights of a particular share class shall be amended and adversely affected by a certain resolution to be passed by a General Meeting of Shareholders then the quorum and majority requirements set out in this Article 18.5 shall apply in respect of that specific share class in addition to the general quorum and majority requirement set out above.

18.6 The holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive notices of and to attend at all general meetings of the Company and shall be entitled to one vote for each share held by them.

18.7 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the Meeting's Board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors.

### **Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits**

#### **Art. 19. - Financial Year**

The Company's financial year runs from 1 January to 31 December of each year.

#### **Art. 20. - Annual Accounts**

20.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

20.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the external auditor who will thereupon draw up his report.

20.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Director's report, the auditor(s)' report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

#### **Art. 21. - Distribution of Profits**

21.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit of the Company.

21.2 Every year 5% (five per cent) of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued nominal share capital.

21.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

21.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting of Shareholders and so that the holders of Ordinary A Shares and of other share classes (if any) shall receive payments on a pro rata valoris basis whereby subject to the terms of Article 7 hereof, the premium amounts paid upon subscription of such other share classes shall be assimilated for such purpose to nominal capital.

21.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by law.

21.6 The General Meeting of Shareholders may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 22. - Dissolution**

The Company may be dissolved at any time by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

#### **Art. 23. - Liquidation**

In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

In case of repayment of the capital of the Company, the repayment shall be paid so that each holder of Ordinary Shares shall receive, to the extent of the availability of the corresponding funds and, subject to the terms of Article 7 hereof, repayment of the premium amount paid upon the subscription of Ordinary Shares and it being understood that for such purpose the premium and the nominal capital payments shall be treated equally pro rata valoris. Likewise, but subject to the terms of Article 7 hereof, the liquidation proceeds shall be split pro rata valoris so that the premium amount paid by the holders of Ordinary Shares shall be assimilated to the nominal capital.

### **General provision**

#### **Art. 24.**

All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Luxembourg Company Act.

#### *Transitional provisions*

- 1) The first business year begins today and shall end on 31 December 2003.
- 2) The first annual meeting will be held on 17 May 2004.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the 240.000 A shares representing the total share capital as follows:

1. FRANCO COLAIACOVO GOLD S.A.P.A., prenamed .....	117,600 A shares
2. L.Q.H., S.à r.l., prenamed .....	122,400 A Shares
Total: .....	240,000 A shares



All these shares are paid up to an extent of EUR 300,000 by payment in cash such that the sum of EUR 300,000 is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

#### Statement

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10 August 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at seven thousand eight hundred euro (EUR 7,800.-).

#### Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting of Shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at 4 and that of the statutory auditor at 1.
2. The following persons are appointed as directors:
  - HALSEY, S.à r.l., R. C. B Number 50.984, having its registered seat at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
  - HALSEY GROUP, S.à r.l., R. C. B Number 79.579, having its registered seat at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
  - Ms. Kristel Segers, company director, born on October 8, 1959, in Turnhout, Belgium, residing at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
  - Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar.
3. With reference to Article 13.2 of these Articles, the General Meeting of Shareholders authorises the Board of Directors to appoint Halsey S.à r.l., prenamed as managing director of the Company.
4. AACO, S.à r.l. - ACCOUNTING AUDITING CONSULTING AND OUTSOURCING, S.à r.l., R. C. Number 88.833, having its registered seat at 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, is appointed as statutory auditor.
5. The Company's registered office shall be at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
6. The term of office of HALSEY, S.à r.l., HALSEY GROUP, S.à r.l., Kristel Segers and David Harvey, prenamed, as directors of the Company shall end at the General Annual Meeting to be held in 2009.
7. The term of office of the statutory auditor shall end at the general annual meeting to be held in 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

#### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. FRANCO COLAIACOVO GOLD S.A.P.A., une société constituée d'après les lois d'Italie et ayant son siège social à 22 Via Felicchi, Gubbio, Italie, ici représentée par Séverine Michel, employée privée, demeurant à Hellange, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Gubbio le 21 avril 2003;
2. L.Q.H., S.à r.l., une société constituée d'après les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ici représentée par Séverine Michel, employée privée, demeurant à Hellange, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Bruxelles, le 23 avril 2003.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparants ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et qu'elles ont arrêtés comme suit:

#### Dénomination - Siège social - Durée - Objet

##### Art. 1. - Dénomination

Il est formé entre les souscripteurs et toutes les personnes qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de NEXTREND, (la Société).

##### Art. 2. - Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par une simple résolution du Conseil d'Administration.

2.2 Le Conseil d'Administration a encore le droit de créer des bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances.

### **Art. 3. - Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Art. 4. - Objet social**

4.1 La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra notamment créer, gérer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder au profit des sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêt, avance ou garantie.

4.3 Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations de toute nature.

## **Capital social - Actions**

### **Art. 5. - Actions**

Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 300.000 (trois cent mille euros), représenté par 240.000 (deux cent quarante mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune, désignées comme actions ordinaires A (les Actions Ordinaires A ou les Actions A).

### **Art. 6. - Appel de fonds - Rachat - Privilège**

6.1 Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions émises et souscrites peuvent être appelées à tout moment à la discrétion du Conseil d'Administration. Tout arriéré de paiement donnera de plein droit lieu à des intérêts de retard de 7% (sept pour cent) en faveur de la Société par an à partir de la date à laquelle le paiement est dû.

6.2 La Société peut:

(i) émettre toutes actions de la Société qui seront rachetées ou sont susceptibles d'être rachetées au choix de la Société ou de l'actionnaire sous les termes et de la manière déterminée par la Société en Assemblée Générale des Actionnaires (par résolution spéciale de la Société) sur recommandation des Administrateurs,

(ii) acheter ses propres actions (comprenant toutes actions rachetables et sans obligation d'achat sur base proportionnelle entre les actionnaires ou actionnaires de la même classe) et peut annuler toutes actions ainsi achetées ou détenir celles-ci comme actions de trésorerie.

6.3 La Société pourra avoir un privilège sur toute action concernant toutes les sommes (immédiatement payables ou non) réclamées ou payables à une date fixée en relation avec cette action, et la Société aura également un privilège sur toutes les actions restantes enregistrées au nom de toute personne ou entité, que cette personne ou entité soit la seule détentrice enregistrée ou un ou plusieurs co-détenteurs pour toutes sommes payables immédiatement par ces personnes/entités ou le patrimoine de celles-ci à la Société. Le privilège de la Société sur une action s'étendra sur tous les dividendes payables sur ce privilège.

### **Art. 7. - Capital Social Autorisé**

7.1 Le capital social autorisé, comprenant le capital social émis, de la Société est fixé à EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros). Le capital social peut être augmenté et le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions à hauteur du montant du capital social autorisé, à la discrétion des Administrateurs, en tant qu'Actions A Ordinaires et Actions B Ordinaires (telles que définies ci-après) ou toute autre classe d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) identifiées par des lettres. Le Conseil d'Administration, en fonction de la valeur économique de la Société au moment de l'émission d'actions supplémentaires, aura le droit à sa discrétion, de décider si les droits économiques de toute nouvelle classe ou classes d'Actions doivent être calculés en se référant au montant de souscription concernant chaque action supplémentaire et comprenant le montant nominal et l'entière ou portion du montant de la prime payé concernant de telles nouvelle(s) classe(s) d'Actions. Le paiement des détenteurs d'Actions (telles que définies ci-après) seront effectués conformément aux termes des Articles 21.4 et 23. Les Actions A Ordinaires et les Actions Ordinaires des autres classes d'actions auront, pour les besoins de ces Statuts la dénomination, d'Actions ou Actions Ordinaires. L'autorisation accordée au Conseil d'Administration et le droit d'émettre des actions supplémentaires expireront à la date du cinquième anniversaire du 24 avril 2003, mais pourront être révoqués préalablement ou modifiés par la Société en Assemblée Générale des Actionnaires et pourront être renouvelés par la Société en Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ou des périodes supplémentaires n'excédant pas cinq ans chacune à partir de la date de renouvellement. Une telle résolution révocation, modification ou de renouvellement de la part de l'Assemblée Générale des Actionnaires devra faire l'objet d'une résolution spéciale au sens de l'Article 18.5. La Société peut faire toute offre

ou conclure un accord avant l'expiration de cette autorisation qui pourrait nécessiter des garanties devant être émises après l'expiration de cette autorisation et les Administrateurs peuvent émettre des garanties en conséquence de telle offre ou tel accord.

7.2 Les Actions A Ordinaires et les autres classes d'actions constituent des classe d'actions séparées dans la Société, mais seront classées pari passu en tout état de cause à l'exception de ce qui est spécifiquement prévu ci-après.

7.3 Les dispositions de préemption de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée (la Loi) ne s'appliqueront pas, si le Conseil d'Administration prend une résolution à cet effet, à une émission par la Société de titres participatifs, comprenant les Actions ou instruments de dettes convertibles en ou warrants susceptibles d'être exercés contre des titres participatifs fait par le Conseil d'Administration dans le contexte de l'autorisation accordée à celui-ci en vertu de l'Article 7. L'exercice des droits de préemption peut également être limité ou exclu en ce qui concerne certaines classes d'Actions uniquement.

Des résolutions prises par le Conseil d'Administration et empêchant les actionnaires d'exercer leurs droits de préemption ou limitant de tels droits devront être approuvées par un vote majoritaire des Administrateurs. L'autorisation accordée au Conseil d'Administration comprendra, sans limitation, l'émission d'options et de warrants.

7.4 Le Conseil d'Administration est, sous réserve des droits investis à l'Assemblée Générale des Actionnaires, autorisé et mandaté de fixer les conditions attachées à chaque souscription, et il peut de temps en temps décider de réaliser une augmentation entière ou partielle de capital par conversion des bénéfices net de la Société en capital et par attribution d'actions entièrement libérées aux actionnaires au lieu de dividendes.

7.5 Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des obligations convertibles, des warrants ou des titres comparables ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre des instruments de dettes financiers convertibles en actions de toute classe, ou warrants susceptibles d'être exercés contre des actions de toute classe, et d'émettre des actions de toute classe suite à l'exercice des warrants ou la conversion des titres convertibles de la Société, sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

7.6 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, comme autorisé, l'Article 5 des Statuts sera adapté à l'initiative du Conseil d'Administration de manière à refléter le résultat de cette opération. Le Conseil d'Administration, dans ce cas, prendra et autorisera une personne à faire le nécessaire pour obtenir l'enregistrement par acte notarié et la publication de cette modification.

#### **Art. 8. - Registre des Actions - Certificats - Limitation de Transfert d'Action - Droits de Rachat - Droit de Co-Cession - Droit de Cession Obligatoire**

8.1 Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

8.2 Un registre des actions sera tenu au siège social, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

8.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le Président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

8.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

8.5 L'usufruitier et le nu propriétaire d'une action seront toujours considérés comme un seul propriétaire. La suspension des droits attachés à cette action, tel que décrit ci-dessus, ne s'applique pas à cette situation.

8.6 Les actionnaires seront en mesure de vendre ou autrement, transférer les Actions Ordinaires, sous la condition de respecter les droit de préemption attachés aux Actions Ordinaires tel qu'énoncé ci-dedans (Droit de Préemption), et sous la condition de respecter les droit de co-cession et droit de cession obligatoire attachés aux Actions Ordinaires conformément aux termes de l'Article 8.8. (Droit de Co-Cession) et 8.9. (Droit de Cession Obligatoire) ci-dessous.

Aucun transfert d'Actions ne sera valide et exécutoire vis-à-vis de la Société et par conséquent inscrit par la Société, à moins que les conditions de ces Statuts ne soient satisfaites.

##### **8.7 Droit de Préemption**

(a) Tout actionnaire (l'Actionnaire Cédant) peut vendre, quelques un toutes les Actions qu'il détient dans la Société (tel prêt et actions étant les Actifs Offerts), sous la condition que l'Actionnaire Cédant, ayant consenti avec un acheteur potentiel (l'Acheteur Potentiel) les termes et les conditions de la vente des Actifs Offerts, donne au préalable une notice écrite (la Notice d'Offre) au Conseil d'Administration de la Société pour les besoins d'offrir aux autres actionnaires (chacun un Actionnaire Non-Cédant) le droit d'acheter de tels Actifs Offerts au pro rata (basé sur le nombre des Actions détenues par tel Actionnaire Non-Cédant dans la société en relation avec le nombre global d'Actions détenues par les Actionnaires Non-Cédants dans la Société en relation avec le nombre global des Actions détenues par les Actionnaires Non-Cédants). La Notice d'Offre divulgue en détail raisonnable le montant des Actifs Offerts proposés à la vente, les termes et conditions sur base desquels l'Actionnaire Cédant propose d'effectuer la vente des Actifs Offerts, ainsi que l'identité des Acheteurs Potentiels. La Notice d'Offre doit aussi confirmer que l'offre faite par l'Actionnaire Cédant de vendre les Actifs Offerts aux Actionnaires Non-Cédants constitué par la Notice d'Offre est irrévocable et peut être accepté pendant au moins 40 jours calendaires à partir de la date de notification de la Notice d'Offre à chaque Actionnaire Non-Cédant (la Date de la Notice d'Offre). A la réception d'une telle Notice d'Offre, le Conseil d'Administration de la Société doit immédiatement informer chaque Actionnaire Non-Cédant de la réception de la Notice d'Offre et fournir une copie de la Notice d'Offre à chaque Actionnaire Non-Cédant.

(b) Chaque Actionnaire Non-Cédant doit avoir le droit d'acheter toutes, mais pas moins de toutes sa portion pro rata de tels Actifs Offerts (basée sur le nombre d'Actions détenues par tel Actionnaire Non-Cédant en relation avec le nombre global des Actions détenues par les Actionnaires Non-Cédants) sous les mêmes termes et conditions que ceux exposés dans la Notice d'Offre en remettant à la main, par télécopie (confirmée par le rapport de transmission) ou lettre recommandée (confirmée par le cachet prouvant la date d'expédition) une notice écrite d'un tel choix (la Notice

d'Achat) au Conseil d'Administration de la Société et aux Actionnaires Cédants dans un délai de 40 jours calendaires suivant la Date de la Notice d'Offre. Le défaut par tout Actionnaire Non-Cédant de délivrer à temps une Notice d'Achat conformément aux dispositions précédentes sera considéré comme un rejet de l'offre d'acheter son action au pro rata des Actifs Offerts. Pour les besoins de ces Statuts, un Actionnaire Non-Cédant qui fait défaut de retourner une Notice d'Achat dans les délais sera un Actionnaire Refusant. Les Actionnaires Refusants seront exclus des procédures et des offres subséquentes aux Actionnaires Non-Cédants tel qu'exposé dans les paragraphes ci-dessous.

(c) Si un Actionnaire Non-Cédant choisit d'acheter sa portion au pro rata des Actifs Offerts, la clôture de tel achat interviendra aussitôt que possible. Si un Actionnaire Non-Cédant choisit de ne pas acheter les Actifs Offerts ou fait défaut de retourner une Notice d'Achat dans les délais, alors l'Actionnaire Cédant peut, à son élection, après expiration du délai de 40 jours calendaires à partir de la Date de la Notice d'Offre et endéans 20 jours calendaires à partir de telle expiration, offrir tels Actifs Offerts qui n'ont pas été l'objet d'une décision d'achat (les Actifs Offerts Restants) aux autres Actionnaires Non-Cédants (autre que les Actionnaires Refusants) à un prix et dans des conditions pas plus favorables que celles spécifiées dans la Notice d'Offre. La notice d'une telle offre sera communiquée conformément à l'Article 8.7.(a) mutatis mutandis et sera irrévocable et pourra être acceptée pendant au moins 20 jours calendaires à partir de la date de la notification de la Notice d'Offre concernée (la Période de Vente). Si, après expiration de 60 jours calendaires à partir de la date de la Notice d'Offre, l'Actionnaire Cédant n'a pas offert les Actifs Offerts non achetés à cette date aux Actionnaires Non-Cédants (mais excluant les Actionnaires Refusants), alors les Actionnaires Non-Cédants qui ont choisi d'acheter leur portion au pro rata des Actifs Offerts peuvent choisir, en remettant à la main, par télécopie (confirmée par le rapport de transmission) ou lettre recommandée (confirmée par le cachet prouvant la date d'expédition) une notice écrite d'un tel choix au Conseil d'Administration de la Société et aux Actionnaires Cédants au plus tôt 60 jours calendaires et au plus tard 80 jours calendaires suivant la Date de la Notice d'Offre, d'acheter les Actifs Offerts non achetés sur une base proportionnelle aux actions qu'ils détiennent dans la Société (calculé comme le ratio entre (a) la participation détenue par chaque Actionnaire Non-Cédant demandant l'achat des Actifs Offerts non achetés et (b) la somme de toutes les participations détenues par tous les Actionnaires Non-Cédants choisissant d'acheter les Actifs Offerts non achetés) et la clôture de tel achat interviendra aussitôt que possible le jour suivant se trouvant 80 jours calendaires suivant la Date de la Notice d'Offre.

(d) Si tous les Actifs Offerts ne sont pas achetés par les Actionnaires Non-Cédants conformément aux Articles 8.7.(b) et (c), les Actionnaires Cédants ont le droit de vendre les Actifs Offerts Restants à l'Acheteur Potentiel sans remise par rapport au prix défini dans la Notice d'Offre et dans des conditions pas moins favorables que celles spécifiées dans la Notice d'Offre.

(e) Les transferts aux affiliés ne tombent pas sous le coup du droit de préemption exposé dans ces Statuts à condition cependant que lorsqu'une entité cesse d'être un affilié du cessionnaire, une telle entité aura le droit de retransférer les actions au cédant initial. Pour les besoins de ces Statuts, affilié signifie une société ou entité qui est sous le contrôle ou sous le contrôle commun d'une autre entité ou le parent d'une telle entité au sens de l'Article 309 de la Loi.

## 8.8 Droit de Co-Cession

8.8.1 Lorsqu'un Actionnaire Cédant émet une Notice d'Offre, tout Actionnaire qui avec ses Affiliés détient moins de 50% (cinquante pour cent) du capital social émis de la Société (un Actionnaire Minoritaire) aura le droit de participer à ce transfert ou vente des Avoirs Offerts en donnant notice (une Notice d'un Actionnaire Minoritaire) endéans les 20 jours calendaires de la Date de la Notice d'Offre à la Société (qui continuera une telle notice aux autres Actionnaires) de son intention d'offrir une pareille proportion de ses Actions à l'Acheteur Potentiel (les Avoirs Offerts de l'Actionnaire Minoritaire). Les dispositions de l'Article 8.6. seront d'application à une offre d'Avoirs Offerts de l'Actionnaire Minoritaire comme si la Notice de l'Actionnaire Minoritaire était donnée à la même date que la Notice d'Offre, mutatis mutandis.

8.8.2 Aucun transfert des Actions auquel l'Article 8.8. s'applique n'est inscrit par la Société à moins que:

(a) l'Acheteur Potentiel et/ou les Actionnaires Non-Cédants ont collectivement fait une offre d'acheter tous les Actifs Offerts et les Avoirs Offerts de l'Actionnaire Minoritaire aux mêmes termes et conditions définies dans la Notice d'Offre; ou

(b) lorsque le nombre global des Actions y compris partie des Avoirs Offerts et des Avoirs Offerts de l'Actionnaire Minoritaire excède le nombre maximum d'Actions que l'Acheteur Potentiel et/ou Actionnaires Non-Cédants est/sont prêts à acheter, les Avoirs Offerts et les Avoirs Offerts de l'Actionnaire Minoritaire sont réduits dans les mêmes proportions afin d'inclure tel nombre d'Actions que l'Acheteur Potentiel ou l'Actionnaire Non-Cédant ont l'intention d'acquérir.

8.8.3 Dans le cas où un Actionnaire Minoritaire n'émet pas une notice conformément à l'Article 8.8.1., cet Actionnaire Minoritaire doit être considéré pour les besoins de cet Article 8. comme un Actionnaire Non-Cédant.

## 8.9 Droit de Cession Obligatoire

Dans le cas où un Actionnaire qui, ensemble avec ses Affiliés détient une majorité des Actions de la société (l'Actionnaire Majoritaire), désire vendre ou transférer toutes (mais non partie de) ses Actions simultanément avec un transfert de toutes les Actions détenues par ses Affiliés à un seul Acheteur Potentiel, l'Actionnaire Majoritaire a le droit de forcer les autres Actionnaires (les Actionnaires Obligés) à vendre toutes mais non partie de leurs Actions à l'Acheteur Potentiel aux termes non moins favorables que ceux offerts par l'Actionnaire Majoritaire à l'Acheteur Potentiel, à condition que (i) l'offre faite par l'Acheteur Potentiel aux Actionnaires Obligés est une offre d'acquérir toutes les Actions des Actionnaires Obligés et (ii) le prix offert pour les Actions des Actionnaires Obligés doit être égal ou supérieur au prix de souscription global payé pour les Actions des Actionnaires Obligés. Chaque Actionnaire, à son tour, par les présentes s'engage irrévocablement à vendre ses Actions conformément aux dispositions contenues au présent Article 8.9.

Si l'Actionnaire Majoritaire désire vendre ses Actions conformément à cet Article, il doit informer son intention de vendre aux autres Actionnaires par lettre recommandée en spécifiant dans cette notice les termes et conditions de la

transaction proposée, et ainsi requérir des autres Actionnaires qu'ils vendent leurs Actions. Endéans les vingt (20) jours calendaires à partir de la réception de telle notice, les autres Actionnaires informeront par lettre recommandée l'Actionnaire Majoritaire de leur intention (le cas échéant) d'exercer le Droit de Prémption prévu par l'Article 8.7. ci-dessus et ainsi acquérir de telles Actions. A défaut d'exercer le Droit de Prémption, les Actionnaires vendront leurs Actions conformément aux dispositions y contenues.

### **Administration - Surveillance**

#### **Art. 9. - Nomination et révocation des administrateurs**

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins quatre membres, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Une majorité des administrateurs seront à tout moment des personnes ou entités proposées pour nomination par l'Assemblée Générale des Actionnaires par les détenteurs d'Actions A. Ces administrateurs seront dénommés Administrateurs A. La désignation des personnes ou entités proposées par les détenteurs d'Actions A pour la nomination par l'Assemblée Générale des Actionnaires sera décidée par les détenteurs d'Actions A en Assemblée Générale des détenteurs d'Actions A, étant entendu que tout actionnaire minoritaire (comprenant les affiliés au sens de l'Article 8.7 (e) ci-dessus) aura le droit de présenter un Administrateur A pour nomination par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Au moins un des administrateurs sera une personne ou entité proposée pour nomination par les Actionnaires de classes d'actions (le cas échéant) autres que les Actions A. Un tel Administrateur sera dénommé Administrateur B.

Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires moyennant une résolution spéciale telle que définie à l'Article 18.5.

9.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

9.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Cette disposition ne s'applique pas en cas de décès, retraite ou autre d'un Administrateur A, ce qui aura pour conséquence que les Administrateurs A restants cesseront de composer une majorité des membres du Conseil d'Administration. Dans ce cas, l'Administrateur A devra être remplacé sans délai conformément à la procédure exposée à l'Article 9.1 ci-dessus.

#### **Art. 10. - Réunion du Conseil d'Administration**

10.1 Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes assemblées d'actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

10.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de l'Administration.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous ceux autorisés à y participer, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalable adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque Administrateur peut agir à une réunion du Conseil d'Administration en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter à une réunion plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à pareille réunion.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et, par ailleurs, sous réserve que l'Administrateur B (le cas échéant) ait un droit de veto en ce qui concerne les décisions se rapportant aux:

(i) investissements et désinvestitures de la Société concernant un montant excédant EUR 8.000.000 (huit millions d'euros)

(ii) investissements et désinvestitures de la Société si, au moment de la décision, le(s) détenteur(s) des Actions A détient ou détiennent des Actions représentant moins de 10 % (dix pour cent) du Capital Social de la Société.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

10.4 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des

Actionnaires, avant tout autre vote dans toute autre matière, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les résolutions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en toute matière en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

#### **Art. 11. - Décisions du Conseil d'Administration**

11.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par deux autres Administrateurs. Toutes procurations y resteront annexées.

11.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

#### **Art. 12. - Pouvoirs du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. De tels pouvoirs comprennent en particulier toutes décisions ou actions en matière d'investissement/désinvestitures des actifs de la Société et participations dans d'autres sociétés ou entités. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 13. - Délégation de pouvoirs**

13.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

13.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs- délégués. Cette délégation en faveur d'un membre du Conseil d'Administration nécessite l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

13.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dans toutes les matières, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

#### **Art. 14. - Indemnisation**

La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

#### **Art. 15. - Contrôle**

La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, celui-ci ne pouvant excéder six ans.

Les commissaires aux comptes sont rééligibles et révocables à tout moment.

### **Assemblées Générales des Actionnaires**

#### **Art. 16. - Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires**

L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

#### **Art. 17. - Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales**

17.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le quinze du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour n'est pas jour ouvrable des banques de Luxembourg-Ville, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable des banques à 11.00 heures qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine et finale du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

17.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

#### **Art. 18. - Procédures et vote**

18.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

18.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

18.3 Chaque actionnaire peut participer à une Assemblée Générale en nommant par lettre, télécopie, câble, télégramme ou télex comme son mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Le Conseil d'Administration fixera toute autre condition requise pour prendre part à une Assemblée Générale des Actionnaires.

18.4 Chaque action donne droit à une voix.

18.5 A moins qu'il en soit disposé autrement dans ces Statuts, toute résolution ordinaire nécessite le vote positif d'une majorité simple des suffrages exprimés à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société et toute résolution spéciale nécessite un quorum de détenteurs d'Actions Ordinaires détenant au moins la moitié du capital social restant de la Société et le vote positif d'une majorité simple des suffrages exprimés par les détenteurs des Actions A, ainsi que le vote positif des actionnaires représentant deux tiers du capital social émis et restant. En cas de quorum ou de majorité insuffisant(e) à l'assemblée générale de la Société concernant la prise d'une résolution spéciale, l'assemblée sera reconvoquée conformément aux formalités exposées dans la Loi et dans ces Statuts. Dans ce cas, la résolution sera prise moyennant une majorité des deux tiers des votes des actionnaires de la Société et le vote positif d'une majorité simple des suffrages exprimés par les détenteurs des Actions A.

Les résolutions spéciales seront considérées comme des modifications à ces Statuts, résolutions en ce qui concerne la fusion, la scission ou la liquidation de la Société ou toute autre matière assimilée, identifiée ou non en tant que tel dans ces Statuts. Si les droits d'une classe d'action particulière sont modifiés et affectés de façon défavorable par une certaine résolution prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires, dans ce cas, les exigences de quorum et de majorité exposées à l'Article 18.5 s'appliqueront à cette classe d'action spécifique en plus des exigences de quorum et de majorité exposées ci-dessus.

18.6 Les détenteurs des Actions Ordinaires seront en droit de recevoir convocation et de participer à toutes les assemblées générales de la Société et auront droit à un vote pour chaque action qu'ils détiennent.

18.7 Avant le commencement des délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

### **Année sociale - Comptes Annuels - Répartition des bénéfices**

#### **Art. 19. - Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 20. - Comptes annuels**

20.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

20.2 Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumettra le bilan de la Société et le compte de profits et pertes ensemble avec leur rapport et les autres documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen d'un réviseur de comptes externe, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

20.3 Au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaires aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### **Art. 21. - Répartition des bénéfices**

21.1 Le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net de la Société.

21.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de 5% (cinq pour cent) à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social nominal.

21.3 L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

21.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux époques et aux endroits déterminés par le Conseil d'Administration endéans les limites de la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires et de sorte que les détenteurs d'Actions A Ordinaires et détenteurs d'autres classes d'actions (le cas échéant) recevront des paiements sur une base pro rata valoris selon laquelle sous réserve des termes de l'Article 7, les montants des primes à la suite de la souscription de telles autres classes d'actions seront assimilés pour un tel besoin au capital nominal.

21.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

21.6 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

#### Art. 22. - Dissolution

La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

#### Art. 23. - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

En cas de remboursement du capital de la Société, le remboursement sera payé de sorte que chaque détenteur des Actions Ordinaires recevra, dans la mesure de la disponibilité des fonds correspondants et, sous réserve des termes de l'Article 7 ci-dessus, remboursement du montant de la prime payée pour la souscription des Actions Ordinaires et étant entendu que pour ces besoins la prime et les remboursements du capital nominal seront traitées de manière équivalente pro rata valoris. De la même manière, mais sous réserve des termes de l'Article 7 ci-dessus, les procédures de liquidations seront séparées pro rata valoris de sorte que le montant de la prime payée par les détenteurs d'Actions Ordinaires sera assimilée au capital nominal.

### Disposition générale

#### Art. 24.

Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée annuelle sera tenue le 17 mai 2004.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parties comparantes déclarent par la présente qu'ils souscrivent les 240.000 actions représentant la totalité du capital social comme suit:

1. FRANCO COLAIACOVO GOLD S.A.P.A., précitée.....	117.600 actions
2. L.Q.H., S.à.r.l., précitée .....	122.400 actions
Total: .....	240.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de EUR 300.000 par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 300.000 est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont accomplies et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant, à tout le moins approximativement, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de sept mille huit cents euros (EUR 7.800,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les parties ci-dessus préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 4 et celui des commissaires aux comptes est fixé à 1.
2. Sont nommés administrateurs:
  - HALSEY, S.à r.l., R. C. B Numéro 50.984, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
  - HALSEY GROUP, S.à r.l., R. C. B Numéro 79.579, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
  - Mademoiselle Kristel Segers, administrateur de sociétés, née le 8 octobre 1959 à Turnhout, Belgique, demeurant à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
  - Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar.
3. Conformément à l'article 13.2 des Statuts, l'Assemblée Générale des Actionnaires autorise le Conseil d'Administration à nommer HALSEY, S.à r.l., précité, administrateur-délégué de la Société.
4. AACO, S.à r.l. - ACCOUNTING AUDITING CONSULTING AND OUTSOURCING, S.à r.l. R. C. B Numéro 88.833, ayant siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes de la Société.
5. Le siège social de la Société est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
6. Le mandat de HALSEY, S.à.r.l., HALSEY GROUP, S.à r.l., Kristel Segers et David Harvey, précités, en tant qu'administrateurs de la Société prend fin à l'Assemblée Générale annuelle qui sera tenue en 2009.
7. Le mandat du commissaire aux comptes de la Société prend fin à l'Assemblée Générale qui sera tenu en 2009.



Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, vol. 17CS, fol. 61, case 5. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(020727.3/230/951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

---

**PIVOINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.700.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AD00282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019901.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**PIVOINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.700.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AD00286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(019903.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**FUTURE WORLD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.167.

---

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour FUTURE WORLD INVESTMENTS S.A.

Signature

(020034.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**FUTURE WORLD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 64.167.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03490, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour FUTURE WORLD INVESTMENTS S.A.

Signature

(020033.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**NAGRO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 55, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 17.877.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05963, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

*Pour NAGRO S.A., Société Anonyme*

G. Fasdender

*Administrateur*

(019821.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.516.

Le bilan et le compte de profits et pertes rectifiés au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05965, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

*Pour ENERGIE 5 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

M. Dargaa

*Administrateur*

(019822.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**HENDERSON INDEPENDENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 1A, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 51.541.

In the year two thousand three, on the eleventh of February, at 9.30 a.m.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of HENDERSON INDEPENDENT FUND, a société d'investissement à capital variable, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, incorporated by a notarial deed on 10th July, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 382 of 10th August, 1995.

The meeting is presided over by Mr Duncan Smith, director, residing in Weimershof.

The chairman appointed as secretary Mrs Lorna Ros, company secretary, residing in Soetrich (France).

The meeting elected as scrutineer Mrs Anita Cauchi, company administrator, residing in Fentange.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That this meeting has been convened by notices containing the agenda sent to each of the shareholders registered in the shareholders' register on January 20, 2003 and published in the Mémorial, Luxemburger Wort and Tageblatt on January 10, 2003 and January 27, 2003.

II.- That the agenda of the Meeting is the following:

Transfer of the registered office of the Corporation from 6D route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg to 1A, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, and the subsequent amendment of the first sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

«The registered office of the Corporation is established in the commune of Schuttrange, in the Grand Duchy of Luxembourg.»

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their Shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the board of the Meeting and the public notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary, and shall be attached in the same way to this document.

IV.- That the quorum required is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast in the Company.

V.- It appears from the attendance list, that out of two hundred thirty-one thousand four hundred sixty-five point thirty-eight (231,465.38) shares in issue, eleven thousand three hundred eighty-five (11,385) shares are represented.

The Chairman informs the meeting that a first Extraordinary General Meeting of Shareholders had been convened with the same agenda for December 19, 2002 and that the quorum requirements for voting the points of the agenda had not been obtained.

The present meeting may deliberate validly no matter how many shares are present or represented in accordance with article 67-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Thereupon the Extraordinary General Meeting, after deliberation, took the following resolution in order to amend the Articles of Incorporation as follows:

*Resolution*

The Extraordinary General Meeting of Shareholders resolves to transfer the registered office of the Corporation from 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg to 1A, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, and to amend the first sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 4. (first sentence).** The registered office of the Corporation is established in the commune of Schuttrange, in the Grand Duchy of Luxembourg.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Münsbach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and French text, the English will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the same persons appearing signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le onze février, à 9.30 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable HENDERSON INDEPENDENT FUND, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, constituée suivant acte notarié en date du 10 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 382 du 10 août 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Duncan Smith, directeur, demeurant à Weimershof.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lorna Ros, secrétaire, demeurant à Soetrich (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anita Cauchi, administrateur, demeurant à Fentange.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Cette assemblée a été convoquée au moyen de lettres de convocation contenant l'ordre du jour envoyées à chacun des actionnaires inscrits sur le registre des actionnaires le 20 janvier 2003 et publiée au Mémorial, Luxemburger Wort et Tageblatt en date du 10 janvier 2003 et du 27 janvier 2003.

II.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de la société de 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg à 1A, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, et modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des Statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'Actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Cette liste restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Que le quorum de présence requis est au moins de cinquante pour cent du capital social et que les résolutions concernant les points à l'ordre du jour requièrent le vote affirmatif d'au moins deux tiers des voix émises.

V.- Qu'il résulte de cette liste de présence que sur deux cent trente et un mille quatre cent soixante-cinq virgule trente-huit (231.465,38) actions en circulation, onze mille trois cent quatre-vingt-cinq (11.385) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée avec le même ordre du jour, en date du 19 décembre 2002 et que les conditions de quorum requis pour voter tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été atteints.

La présente Assemblée Générale peut délibérer valablement quelque soit le nombre d'actions présentes ou représentées conformément aux dispositions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris la résolution suivante afin de modifier les statuts comme suit:

*Résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de transférer le siège social de la société de 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, au 1A, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Münsbach, Luxembourg, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des Statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. (première phrase).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Münsbach, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Smith, L. Ros, A. Cauchi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 février 2003, vol. 875, fol. 22, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(019987.3/239/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**HENDERSON INDEPENDENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Münsbach.

R. C. Luxembourg B 51.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(019990.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**SIMAX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.490.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05984, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour SIMAX S.A., Société Anonyme

S. Plattner

Administrateur

(019826.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**LUXROYAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 57.636.

*Sincere extract and true original copy of the original minutes of the Extraordinary Meeting of Shareholders held on Friday, May 2, 2003 at 11.00 hours local time at the registered office*

Those present and after duly canvassing the votes, the following resolutions have been duly and unanimously approved.

Resolved, to approve the Balance Sheet, Profit & Loss Accounts and allocation of the results of the Company for the years ended on December 31, 2001 and December 31, 2002.

Resolved, to approve the Management Report of the Board of Directors of the Company concerning the years ended on December 31, 2001 and December 31, 2002.

Resolved, to approve the Report of the Statutory Auditor of the Company concerning the years ended on December 31, 2001 and December 31, 2002.

Resolved, to provide full and unconditional discharge to all members of the Board of Directors of the Company for the execution of their duties, tasks and responsibilities in their capacity as Director of the Company for the years ended on December 31, 2001 and December 31, 2002.

Resolved, to provide full and unconditional discharge to the Statutory Auditor of the Company for the execution of its duties, tasks and responsibilities in its capacity as statutory auditor of the Company for the years ended on December 31, 2001 and December 31, 2002.

Luxembourg, May 5, 2003.

For LUXROYAL S.A.

M. Bogers

Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019850.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**RODELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.384.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05988, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

*Pour RODELUX S.A., Société Anonyme Holding*

J. Claeys

*Administrateur*

(019827.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.100.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

*Pour MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme*

H. de Graaf

*Administrateur*

(019830.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**MONTEREY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.100.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Benoît Frin en remplacement de Madame Arlette Dostert.

L'Assemblée a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur et Madame Elisa Amedeo avec effet au 25 octobre 2002.

L'Assemblée a également pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Serge Hirsch avec effet au 31 janvier 2003.

Ensuite l'Assemblée a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Mesdames Juliette Lorang et Isabelle Wieme avec effet au 31 mars 2003.

Cette même Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur pour une période de six ans:

Madame Ruth Brand et Messieurs Giampiero Aversa, Benoît Nasr, Pierre van Halteren, Frank Welman et Jean-Christophe Dauphin.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Benoît Frin, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Carl Speecke, ingénieur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Hans de Graaf, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449+ Luxembourg,

Monsieur Jacques Claeys, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Koen van Baren, directeur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Monique Juncker, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Peter Bun, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Sabine Plattner, licenciée en économie bancaire, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Moÿse Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Ann Mertens, licenciée en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Madame Anja Lenaerts, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le mandat de Monsieur Edward Bruin, administrateur sortant, n'a pas été renouvelé.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.  
 Pour MONTEREY SERVICES S.A.  
 H. de Graaf  
 Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05997. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019832.3/029/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**INSINGER FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
 R. C. Luxembourg B 51.323.

*Minutes of the Annual General Meeting of Shareholders of the Company  
 held in Luxembourg on 15 April 2003 at 10.00 hours*

The meeting opened at 10.00 hours under the chairmanship of Mr Claude Beffort.

The meeting elected as scrutineer Ms Deborah Buffone and Ms Audrey Dumont was appointed as secretary recording the minutes of the meeting.

The chairman then stated that:

- It appeared from an attendance list established and certified by the officers of the meeting that the holders of all the issued share capital of the Company were duly represented at this meeting.

- The attendance list, signed by the shareholders, all present or represented at the meeting, shall remain attached to the minutes of the meeting, together with the proxies.

The agenda of the meeting is worded as follows:

*Agenda:*

1. To receive and adopt the report of the commissaire (statutory auditor) for the financial year ended 31 December 2001.

2. To receive and adopt the financial statements of the Company.

3. To grant a discharge to the directors and the commissaire in respect of the execution of their mandates to 31 December 2001.

4. To receive and act on the statutory nomination of the directors and the commissaire for a new term ending at the Annual General Meeting in 2003.

5. To authorise the directors to fix the remuneration of the Auditor.

6. Miscellaneous.

The shareholders note that the annual general meeting which pursuant to article 9.1 of the Articles of Association of the Company should have been held on 27th June, 2002 at 11.30 a.m. could not be held as the annual accounts for the financial year 2001 were not finalised at such time.

After deliberation, the shareholders resolved unanimously that:

- The commissaire having presented his report to the shareholders as well as the balance sheet and the profit and loss account for the period ended 31 December 2001, the accounts be and hereby are adopted in the form presented to the meeting.

- By special votes the directors and the commissaire be and are hereby discharged in respect of the execution of their mandates to 31 December 2001.

- The mandates of the directors and the commissaire be renewed for a period ending at the next statutory general meeting. These are as follows:

*Directors*

1. Mr Bastiaan Kardol, company director, Laren, the Netherlands
2. Mr Ian Kantor, banker, Amsterdam, the Netherlands
3. Mr Peter Woodthorpe, banker, London, United Kingdom
4. Mr Peter Sieradzki, banker, Amsterdam, the Netherlands
5. Mr Graham Davin, banker, London, United Kingdom

*Commissaire*

DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l, 4, route d'Arlon, L-8009 Strassen

There being no other matters on the agenda and in the absence of anyone wishing to address the meeting, the meeting terminated.

C. Beffort / D. Buffone / A. Dumont

Chairman / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06133. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019693.2//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

---

**EURO COMPUTER SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 54.535.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2000 du 5 décembre 2002*

MM. les actionnaires de la société anonyme EUROPEAN COMPUTER SERVICES S.A., au capital de 1.250.000 LUF dont le siège social est 61, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social.

Ils reconnaissent avoir été régulièrement convoqués.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires présents représentant l'intégralité du capital.

- Monsieur Hodebourg Serge, préside l'assemblée.

- Madame Verreydt Porignon Dominique, est désignée comme secrétaire.

- La société ALLIANCE SECURITIES LTD, représentée par un administrateur, est appelée pour remplir les fonctions de scrutateur.

Monsieur le Président constate d'après la feuille de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés. L'assemblée générale réunissant la totalité des actions est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose au bureau de l'Assemblée:

1. la feuille de présence

2. les statuts de la société

3. le bilan et le compte des Pertes et Profits au 31 décembre 2000

4. le rapport du commissaire aux comptes.

Monsieur le Président déclare que le bilan, le compte des Pertes et Profits et le rapport du Commissaire aux comptes ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. Il rappelle que l'assemblée générale a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. lecture du rapport du conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2000.

2. approbation des comptes.

3. décharge à donner au Conseil d'Administration.

4. affectation du résultat de l'exercice 2000.

Monsieur le Président expose la situation de la société, et après échange de diverses observations de la part des actionnaires, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celle du Commissaire aux comptes de l'exercice 2000, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale affecte le résultat de l'année avec un bénéfice de 3.246.177 LUF sur le compte résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

*Le secrétaire / Le scrutateur / Le président*

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00139. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(019730.2//52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2003.

**EGIDE S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 48.571.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020690.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

**HARCOURT PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 93.189.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and three, on the first day of April.  
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) HARCOURT ASSOCIE S.A., a corporation incorporated under the laws of Switzerland, with its registered office at 80, rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland, represented by Jérôme Wigny, licencié en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20th February, 2003.

2) Frédéric Rosset, having his address at 80, rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland, represented by Jérôme Wigny, licencié en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20th February, 2003.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme which they form between themselves:

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of HARCOURT PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. (the «Corporation»).

**Art. 2.** The Corporation is established for an unlimited period. The Corporation may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation (the «Articles»).

**Art. 3.** The object of the Corporation is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg companies and foreign companies, including MONT BLANC MULTI-STRATEGY FUND, a société d'investissement existing under the laws of Luxembourg, as well as the management and development of such participations. It may serve as advisor to MONT BLANC MULTI-STRATEGY FUND in connection with the management of its assets and its promotion, but shall not provide such assistance to any other corporation.

The Corporation shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

**Art. 4.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5.** The subscribed capital of the Corporation is set at seventy-five thousand Euro (75,000 EUR) comprising seven thousand five hundred (7,500) shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) per share fully paid-in.

The Corporation will issue nominative certificates representing shares of the Corporation.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

**Art. 6.** The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article twenty-one hereof.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of the month of April at 3.30 p.m. and for the first time in 2004. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.



**Art. 9.** The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the board of directors or the statutory auditor, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Corporation.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

The first directors shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the corporation, and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders and until their successors are elected.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

**Art. 12.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Corporation, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by telephone means.

The directors, acting unanimously by a circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing or by telex, cable, telegram or facsimile transmission confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 14.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The board of directors shall have power to determine corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the corporation. Directors may not, however, bind the Corporation by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Corporation.

**Art. 15.** No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Corporation who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Harcourt Group and any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

The Corporation may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Corporation, or, at its request, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 16.** The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors, or by the individual signature of any duly authorized officer of the Corporation, or by the signature of any other person or persons to whom authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 17.** The operations of the Corporation, including particularly its books and fiscal affairs and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by a statutory auditor. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected. The statutory auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The first statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the formation of the Corporation, and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 18.** The accounting year of the Corporation shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on 31st December 2003.

**Art. 19.** From the annual net profit of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten percent (10 %) of the capital of the Corporation as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors. The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends subject to the conditions set forth by law.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 22.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription*

The shares have been subscribed as follows:

Shareholder subscribed	number of capital	number of shares
1. HARCOURT ASSOCIE S.A., prenamed .....	74,990 Euro	7,499
2. Frédéric Rosset, prenamed .....	10 Euro	1
Total: .....	75,000 Euro	7,500

The shares have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at two thousand nine hundred fifty euros.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies have been observed.

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following decisions:

1) The meeting appointed as directors:

- Mr Uys Meyer, Director, HARCOURT PARTNERS S.A., 80, rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland

- Mr Frédéric Rosset, Managing Director, HARCOURT PARTNERS S.A., 80, rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland

- Mr Christophe Gruenig, Director, HARCOURT PARTNERS S.A., 80, rue du Rhône, 1204 Geneva, Switzerland

2) The meeting elected as auditor:

PricewaterhouseCoopers - 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

3) The registered office of the Company is fixed at 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le premier avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HARCOURT ASSOCIE S.A., une société de droit suisse, ayant son siège social au 80, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, représentée par Jérôme Wigny, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 février 2003.

2) Frédéric Rosset, résidant au 80, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse, représentée par Jérôme Wigny, licencié en droit, en vertu d'une procuration datée du 20 février 2003.

Les procurations prémentionnées, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées à ce document pour être soumises à l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de HARCOURT PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A. (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des actionnaires approuvée de la manière prévue pour la modification des présents statuts.

**Art. 3.** L'objet de la Société est la participation dans quelques sociétés luxembourgeoises ou étrangères que ce soit, incluant MONT BLANC MULTI-STRATEGY FUND, une société d'investissement créée selon le droit luxembourgeois, ainsi que la gestion et le développement de ces participations. Elle peut tenir lieu de conseil à la société MONT BLANC MULTI-STRATEGY FUND en relation avec la gestion de ses avoirs et sa promotion, mais ne peut fournir une telle assistance à d'autres sociétés.

La Société ne saurait exercer une activité industrielle ni conserver un quelconque établissement industriel ouvert au public.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé par résolution du Conseil des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou encore la communication aisée entre son siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure temporaire n'a

toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société s'élève à soixante-quinze mille euros (75.000 EUR) représenté par sept mille cinq cents actions (7.500) actions d'une valeur nominale de dix (10) euros par action entièrement libérée.

La Société émettra des certificats nominatifs représentant les actions de la Société.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés par action, les cessions d'actions et les dates de ces cessions. La cession d'actions prendra effet lors de la déclaration écrite de la cession inscrite sur le registre des actionnaires, une telle déclaration devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes dûment mandatées à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de cession satisfaisants pour la Société.

**Art. 6.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts, selon l'article 21 ci-dessous.

**Art. 7.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble de ses actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg désigné dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 15.30 heures (au Luxembourg); la première assemblée se tiendra en 2004. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'appréciation souveraine et définitive du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

**Art. 9.** Les quorums et délai prévus par la loi s'appliqueront aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires des présentes.

Toute Action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions prises lors d'assemblées des actionnaires dûment convoquées seront approuvées à une majorité simple des Actions présentes ou représentées et participant au vote.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires pourront être convoquées par le Conseil ou par le réviseur d'entreprise conformément à une convocation contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre au moins huit jours avant la date de l'assemblée, aux adresses des actionnaires telles qu'indiquées dans le Registre et publiée conformément à la loi.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été pleinement informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou publication préalable.

**Art. 11.** La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires réunis en assemblée générale, pour un terme expirant à la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et aient accepté leurs fonctions, ou, si cela n'est pas encore le cas, jusqu'à la date d'une telle élection et acceptation, sauf qu'un administrateur pourra être révoqué, avec ou sans motifs, et/ou remplacé à tout moment par résolution approuvée par les actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou autrement, il pourra, dans les conditions prévues par la loi, être procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur, pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Dans l'hypothèse d'une égalité des votes pour ou contre une résolution, la voix du président sera prépondérante.

**Art. 12.** Le Conseil désignera parmi ses membres un Président et pourra désigner parmi eux ou plusieurs Vices-Présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil, cependant, en son absence, les actionnaires ou le Conseil pourront désigner un autre administrateur, et pour les assemblées des actionnaires toute autre personne, comme président pro tempore de la réunion, par vote majoritaire des personnes présentes à cette assemblée.

Le Conseil pourra, de temps à autre, nommer un gestionnaire ou conseiller en investissement et/ou d'autres fondés de pouvoir jugés nécessaires à l'activité et à la gestion de la Société. Ces nominations pourront être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Les fondés de pouvoir ainsi nommés auront, sauf dispositions contraires des présents statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le Conseil.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation.

Il pourra être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions individuelles du Conseil se tenant à des heures et à endroits fixés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Un administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, ou message télécopié un autre administrateur en tant que mandataire.

Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs participe à la réunion ou y est représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion.

Un administrateur pourra participer à un conseil d'administration et y être considéré comme présent par tout moyen téléphonique.

Les administrateurs pourront également adopter par un vote unanime le texte d'une résolution circulaire, en donnant leur accord, sur un ou plusieurs documents identiques séparés, par écrit ou par télex, télégramme ou message télécopié, (confirmés dans chacun de ces cas par écrit), lesquels constitueront tous ensemble le procès-verbal approprié documentant une telle décision.

**Art. 13.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées générales des actionnaires seront signés par le Président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de la réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président du Conseil ou par le secrétaire ou par deux quelconques administrateurs.

**Art. 14.** Les administrateurs ne peuvent agir que lors de réunions du conseil d'administration dûment convoqués.

Le Conseil a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement et de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans la gestion et les opérations de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des fondés de pouvoir.

**Art. 15.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société y ont un intérêt personnel, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, au motif d'une appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis, de voter ou d'agir sur toutes questions relatives à un tel contrat ou autre relation d'affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il en informera le Conseil et il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle transaction et cette transaction ainsi que l'intérêt qu'un administrateur ou fondé de pouvoir y a, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel» tel qu'utilisé dans cet article, n'inclura pas un intérêt né uniquement du fait que la matière, position ou transaction concerne le groupe Harcourt ou l'une quelconque de leurs sociétés affiliées, directement ou indirectement, à celle-ci, ou toute autre société ou entité que le Conseil déterminera discrétionnairement de temps à autre.

La Société indemnisera tout administrateur ou fondé de pouvoir ainsi que ses héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux, des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, procédure ou procès auxquels il peut être partie en raison du fait qu'il est ou a été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou en raison du fait qu'il l'a, à la demande de la Société, été dans une autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier, dans la mesure où il n'est pas en droit d'être indemnisé par cette autre entité, sauf quant à des matières pour lesquelles il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration, dans le cadre d'une pareille action, procès ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit prédécrit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels il peut avoir droit.

**Art. 16.** La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par la signature individuelle d'un fondé de pouvoir dûment autorisé ou encore par la signature de toute autre personne à laquelle ce pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 17.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres, seront supervisés par un réviseur. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Le premier réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante et jusqu'à l'élection de son successeur.

Les réviseurs en fonction peuvent être révoqués à tout moment par les actionnaires avec ou sans motif.

**Art. 18.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année à l'exception du premier exercice social qui commencera à la date de constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2003.

**Art. 19.** 5% des profits nets annuels de la Société seront attribués à la réserve légale. Cette attribution ne sera plus requise dès que et aussi longtemps que le surplus de la réserve s'élèvera à 10% du capital de la Société tel qu'il figure à l'article 5 ci-dessus ou tel qu'augmenté ou diminué périodiquement comme il est mentionné à l'article 6 ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, l'usage à faire du solde du revenu net annuel des investissements et de toutes autres distributions et pourra seule payer des dividendes périodiquement, selon qu'elle jugera cela conforme à l'objet social et à la politique suivie par la Société.

Les dividendes peuvent être payés dans toute monnaie désignée par le conseil d'administration, et seront payés en lieu et place à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut librement déterminer le cours de change applicable pour convertir les dividendes dans la monnaie de paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires soumis aux conditions de la loi.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) élues par l'assemblée des actionnaires décidant de cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Ces statuts pourront être modifiés à tout moment par décision des actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

**Art. 22.** Toutes matières non prévues par les présents statuts seront régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription*

Les actions ont été souscrites de la manière suivante:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'Actions
1. HARCOURT ASSOCIE S.A., précitée .....	74.990 Euro	7.499
2. Frédéric Rosset, précité .....	10 Euro	1
Total: .....	75.000 Euro	7.500

Les actions ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement immédiat.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ deux mille neuf cent cinquante euros.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée Générale Des Actionnaires*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- \* M. Uys Meyer, Director, HARCOURT PARTNERS S.A., 80, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse,
- \* M. Frédéric Rosset, Managing Director, 80, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse,
- \* M. Christophe Grünig, Director, 80, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 28, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Wigny, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 138S, fol. 75, case 6. – Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

J. Elvinger.

(021272.3/211/431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**EDCARTRON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
R. C. Luxembourg B 37.392.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE1314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020184.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**EDCARTRON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
R. C. Luxembourg B 37.392.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société  
tenue extraordinairement à Luxembourg, le 7 mai 2003 à 10.00 heures*

*Première résolution*

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à € 8.969,56. L'assemblée décide d'affecter cette perte au compte de report.

Perte reportée au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 . . . . .	- 108.652,77 €
Perte de l'exercice . . . . .	- 8.969,56 €
Perte reportée au 1 <sup>er</sup> janvier 2003 . . . . .	- 117.621,73 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur la période 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

Les administrateurs et le commissaire aux comptes ayant avisé les actionnaires qu'ils se doivent de délibérer dans les conditions requises par l'article 100 et l'article 67-1 sur la dissolution éventuelle de la Société, l'assemblée générale décide de poursuivre les activités de la société malgré les pertes subies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020188.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**UNICAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 59.401.

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of February 13, 2003*

3. The resignation of FINIM LIMITED as at September 25, 2002 is accepted. LOUV, S.à r.l., with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg is appointed as Director in its replacement. Its mandate will lapse at the shareholders' meeting of 2003.

4. Discharge is given to FINIM LIMITED for its mandate of Director for the period November 13, 2001 to September 25, 2002.

For true copy

UNICAN LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

A Director / B Director

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019836.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**LEON INVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.068.

—  
The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2000 recorded in Luxembourg, on April 30, 2003, ref. LSO-AD06006 have been deposited at the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on Mai 7, 2003. For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on Mai 5, 2003.

*For LEON INVEST S.A., Société Anonyme*

H. de Graaf

*Administrateur*

(019834.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**LEON INVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.068.

—  
The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2001 recorded in Luxembourg, on April 30, 2003, ref. LSO-AD06009 have been deposited at the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on Mai 7, 2003. For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on Mai 5, 2003.

*For LEON INVEST S.A., Société Anonyme*

H. de Graaf

*Administrateur*

(019835.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**LEON INVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.068.

—  
The balance sheet and profit and loss account as at December 31, 2002 recorded in Luxembourg, on April 30, 2003, ref. LSO-AD06014 have been deposited at the Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on Mai 7, 2003. For the purpose of publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, on Mai 5, 2003.

*For LEON INVEST S.A., Société Anonyme*

H. de Graaf

*Administrateur*

(019839.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**BLUESCREEN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 90.540.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 avril 2003*

- La démission de la société HIFIN S.A. pour des raisons personnelles de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

- La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 61.417 est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société HIFIN S.A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Luxembourg, le 8 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

*Pour BLUESCREEN S.A.*

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020199.3/696/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---



**BAROFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
R. C. Luxembourg B 38.723.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01317, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020186.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**BAROFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, Royal Rome II.  
R. C. Luxembourg B 38.723.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société  
tenue extraordinairement à Luxembourg, le 7 mai 2003 à 11.00 heures*

*Première résolution*

L'assemblée générale, après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002, décide d'approuver le bilan, le compte de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève à € 5.949,61. L'assemblée décide d'affecter cette perte au compte de report.

Résultats reportés au 1 <sup>er</sup> janvier 2002 . . . . .	- 207.654,94 €
Perte de l'exercice au 31 décembre 2002 . . . . .	- 5.949,61 €
Total perte reportée au 1 <sup>er</sup> janvier 2003 . . . . .	<u>- 213.604,55 €</u>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, par vote spécial, d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs en charge de la société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat sur la période 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*Troisième résolution*

Les administrateurs et le commissaire aux comptes ayant avisé les actionnaires qu'ils se doivent de délibérer dans les conditions requises par l'article 100 et l'article 67-1 sur la dissolution éventuelle de la Société, l'assemblée générale décide de poursuivre les activités de la société malgré les pertes subies.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020189.2//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

**KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 84.794.

*Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of February 13, 2003*

1. The resignation of FINIM LIMITED as at September 25, 2002 is accepted. LOUV, S.à r.l., with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg is appointed as Director in its replacement. Its mandate will lapse at the shareholders' meeting of 2003.

2. Discharge is given to FINIM LIMITED for its mandate of Director for the period November 22, 2001 to September 25, 2002.

For true copy

KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

A Director / B Director

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019837.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**LES FILMS D'EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.  
R. C. Luxembourg B 80.447.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(019907.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**LES FILMS D'EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.  
R. C. Luxembourg B 80.447.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(019904.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 19.256.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05989, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour SOCIETE IMMOBILIERE ARDENNAISE S.A., Société Anonyme

J. Claeys

Administrateur

(019828.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**GRAFICOM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.865.

**RECTIFICATIF**

de la répartition bénéficiaire au 31 décembre 2001 déposée en date du 4 février 2002 sous le n° L030000006.6 au Registre de commerce et des sociétés.

La répartition du bénéfice de l'exercice au 31 décembre 2001 est modifiée comme suit:

- dotation à la réserve (art. 174bis, 5xIF01) . . . . .	1.294.000,00 LUF
- à la réserve légale . . . . .	140.700,00 LUF
- à reporter à nouveau. . . . .	1.379.197,00 LUF
	<hr/>
	2.813.897,00 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour GRAFICOM

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019833.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.058.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06052, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

*Pour DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A.*

*Société Anonyme Holding*

*G. Birchen*

*Administrateur*

(019865.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**TICKET & MAIL SERVICE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.  
R. C. Diekirch B 83.308.

*Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 25 février 2003*

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de

Monsieur Deman Gérard

domicilié à rue du Tilleul 18 à B-1450 Cortil Noirmont.

Le président désigne comme secrétaire

Madame Sternon Pascale

domiciliée à rue des Eaux Bonnes 20, 6860 Louftemont.

L'assemblée choisit comme scrutateur

Madame Philipin Isabelle

domiciliée à rue du Bois Brûlé 8 à 6810 Izel-Gare.

Tous les membres de la société sont présents et acceptent leur fonction.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

- que les parts sociales sont représentées à concurrence de 100%

- que dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Démission de M. Jan Evans du poste d'Administrateur

Le point N° 1 est abordé:

A l'unanimité il est acté la démission de son poste d'Administrateur de Monsieur Jan Evans.

Décharge lui est donnée pour son mandat qui se clôture à cette date.

G. Deman / P. Sternon / I. Philipin

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Diekirch, le 18 mars 2003, réf. DSO-AC00088. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(900963.4/1067/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2003.

---

**ALGARO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6580 Rosport, 4, route d'Echternach.  
R. C. Diekirch B 1.948.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés qui s'est tenue en date du 30 novembre 2000 que:

1. Monsieur Comes, demeurant à Bridel, est nommé gérant administratif.

Monsieur Gilles Klein, demeurant à Peppange, est nommé gérant technique de la société, les deux en remplacement de Monsieur Rainer Hesse.

2. La société est valablement représentée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05559. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(900990.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2003.

---

**SERVNET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6480 Echternach, 42, Val des Roses.  
R. C. Diekirch B 4.460.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 30 novembre 2000 que:

1. La décharge est accordée à Monsieur Dolphe Kutter pour l'exercice de son mandat jusqu'au 30 novembre 2000.
2. L'assemblée a nommé comme membres du conseil d'administration:
  - Monsieur Dolphe Kutter, demeurant à Moutfort,
  - Monsieur Nicolas Comes, demeurant à Bridel,
  - Monsieur Gilles Klein, demeurant à Peppange,
  - Madame Andrea Stadelmaier, demeurant à Rittersdorf.
3. Monsieur Nicolas Comes est en outre nommé président du conseil d'administration.
4. Monsieur Gilles Klein est nommé administrateur-délégué du conseil d'administration.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, réf. LSO-AD05557. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(900991.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 8 mai 2003.

---

**GAMAX HOLDING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 73.325.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2003 la décision des Administrateurs du 31 mars 2003 de coopter M. Pierluigi Vergari, au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Par décision de cette même assemblée les mandats des Administrateurs ainsi que celui du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

M. Guisepe Lalli, 110 Viale Prassila, I-00198 Rome, M. Antonio Maria Penna, 43, Via Cesare da Sesto, I-Sesto San Giovanni et M. Pierluigi Vergari, Im MediaPark 6, D-Köln.

Le Commissaire aux comptes est ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

*Pour GAMAX HOLDING A.G.*

*Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG

*Société Anonyme*

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00051. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(020172.3/1017/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**KEYWEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 55, rue des Maraîchers.  
R. C. Luxembourg B 82.693.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables et fiscaux

*Réviseurs d'entreprises*

Signature

(020190.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 20.503.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 mars 2003, les Administrateurs et le Commissaire aux comptes ont été confirmés dans leurs fonctions respectives pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

M. Elie Alain Mimouni, Administrateur de sociétés, Président, Administrateur-délégué, c/o IVECO FIAT Spa, Via Puglia 35, I-10156 Torino, M. Franco Fenoglio, Dirigeant de sociétés, c/o IVECO FIAT Spa, Via Puglia 35, I-10156 Torino, M. Luigi Matta, Dirigeant de sociétés, c/o IVECO FIAT Spa, Via Puglia 35, I-10156 Torino.

Le Commissaire aux comptes est DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Pour IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00052. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020174.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**FORUM 352, S.e.c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 57.556.

—  
*Extrait de l'assemblée générale tenue à Luxembourg, en date du 9 avril 1998*

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie en date du 9 avril 1998 a décidé de procéder à la liquidation de la société et nomme Mme Nicole Marie liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Experts Comptables et Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01285. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020195.3/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**MAGNANI ORGANISATION S.A., Société Anonyme,  
(anc. LIGHTNING S.A.).**

R. C. Luxembourg B 56.631.

—  
HRT REVISION, S.à r.l., auprès de laquelle la Société Anonyme MAGNANI ORGANISATION S.A. a établi son siège social au 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, ayant constaté que ladite société domiciliée a manqué à ses obligations, décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Suite à cette dénonciation, Monsieur Romain Thillens, Administrateur de la Société, prend la décision de démissionner avec effet immédiat de sa fonction.

De même, Madame Yvette Bernard, Commissaire aux comptes, décide de démissionner de son mandat avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020198.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**AMCO INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 73.269.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

Signature.

(020691.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

---

**EAGLE MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 57.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00863, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

Signature

(020694.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

---

**BONSTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 80.801.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 février 2001, acte publié au Mémorial C n° 830 du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONSTER S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

(020216.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**CLIPPERTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.683.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour CLIPPERTON S.A.

Signature

(020041.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**CLIPPERTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 77.683.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour CLIPPERTON S.A.

Signature

(020039.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**DB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 78.927.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05889, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(020080.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**DB LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 78.927.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2003 a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2001 et a décidé de reporter la perte de EUR 13.009,19 à compte nouveau.

Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leurs mandats durant l'exercice 2001.

Luxembourg, le 25 avril 2003.

DB LUXEMBOURG S.A.

D. Bottazzo

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020083.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**NORROY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 93.113.

## STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourteenth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BAHA HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, represented by Christian Harran, residing in London, by virtue of a proxy dated 14 March 2003 under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company which he will form:

**Art. 1.** The Company is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by these articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is named NORROY, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares (the «Shares») of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

**Art. 8.** Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the company in direct proportion to the number of Shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

Duly convened board meetings may be held by telephone and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by the members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year starts on the date of incorporation and terminates on 31st December, 2003.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand and five hundred Euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named person, as sole partner representing the entire corporate capital, and considering himself as having received due notice, has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed managers for an indefinite period:

- Mr Christopher Benbow Mitchell, solicitor, residing at 4 Sloane House, 97 Sloane Street, London SW1X 9PE, United Kingdom;



- Mr André Elvinger, avocat à la cour, residing at 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;  
 - Mr Jonathan White, advocate, residing at PO Box 404 Whiteley Chambers Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG Channel Islands.

The Company shall be bound in all circumstances by the single signature of any manager or by the single signature of any person to whom such signature power shall have been delegated by the board of managers.

*Second resolution*

The registered office is fixed at: 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quatorzième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BAHA HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, représentée par Christian Harran, résidant à Londres, en vertu d'une procuration en date du 14 mars 2003 sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera soumise avec le présent acte à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2.** La société a pour objet les investissements, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut exercer des activités d'investissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son groupe ainsi que la gestion de trésorerie.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut exercer ses activités soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs succursales.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination NORROY, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales (les «Parts Sociales») de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les Parts Sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, câble télégramme télex ou E-Mail un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents. Les décisions seront prises à la majorité absolue des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Les procès verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Des réunions du conseil de gérance pourront également être tenues au téléphone avec application des conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront documentées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions téléphoniques.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés pas les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2003.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Christopher Benbow Mitchell, solicitor, demeurant à 4 Sloane House, 97 Sloane Street, London SW1X 9PE, Royaume-Uni;

- M<sup>e</sup> André Elvinger, avocat à la cour, demeurant à 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- M. Jonathan White, avocat, résidant à PO Box 404 Whiteley Chambers Don Street, St Helier, Jersey, JE4 9WG Channel Islands.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant ou par toute autre personne à laquelle pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social de la société est établi au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Harran, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2003, vol. 17CS, fol. 25, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2003.

J. Elvinger.

(020099.3/211/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

**BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.566.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 février 2000*

- La cooptation de la société FINIM LIMITED, Jersey, en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Hubert Hansen, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- Est nommée Administrateur supplémentaire Madame Françoise Dumont, employée privée, 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Certifié sincère et conforme  
BRUSSELS CITY PROPERTIES S.A.

Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00188. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019838.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**BLACK & DECKER INTERNATIONAL HOLDINGS B.V./S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Amsterdam.  
Siège d'activités: 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.  
R.C. Luxembourg B.68.227.

—  
Le bilan de la société au 30 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2003, réf. LSO-AD00151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(020008.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**OPTIMISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 86.335.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2003*

A l'unanimité l'assemblée nomme comme nouvel administrateur M. Dan Schneider, demeurant 40, rue de la Semois à L-2533 Luxembourg, né le 15 septembre 1964 à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, réf. LSO-AD05072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020035.3/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**ACH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 43.098.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

V. Jean / L. Schroeder  
Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(020065.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**INTER-RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 53.003.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 4 mars 2003*

*Quatrième résolution: Démission/Nomination*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Bart Gonnissen de son poste d'Administrateur de la société.

Le Conseil le remercie chaleureusement pour sa participation au développement de la société.

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter M. Rob Zandbergen au poste d'Administrateur, en remplacement de M. Bart Gonnissen, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. M. Rob Zandbergen accepte le mandat qui lui est conféré.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020058.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**COURTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 37.262.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 février 2003*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

1. Les mandats de MM. Christian Beherman, Jacques Beherman et de la société SOGECORE S.A., prennent fin à l'issue de cette Assemblée. Ils sont réélus à l'unanimité. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007/2008.

2. Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002/2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB03162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020061.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**ERAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 35.721.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2003*

*Quatrième résolution: Nominations statutaires*

a) M. Gilbert Canameras et la société SOGECORE S.A. dont les mandats prennent fin à l'issue de cette Assemblée, se représentent au suffrage des membres de celle-ci. Ils sont réélus à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

M. Michel Hemonnot ne souhaite pas renouveler son mandat. L'Assemblée le remercie pour sa participation au développement de la société.

Afin de combler cette vacance et en vertu de l'article 7 des statuts, l'Assemblée nomme à l'unanimité M. Jean-Didier Dujardin. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

b) Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS ET GUERARD arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, l'Assemblée décide de renouveler son mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020063.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

25581

**RDM RE.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 70.688.

—  
*Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration par vote circulaire de novembre 2002*

*Première résolution: Proposition de la nomination d'un nouvel Administrateur*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de M. Marco Radice de son poste d'Administrateur de la société.

Le Conseil le remercie chaleureusement pour sa participation au développement de la société.

Le Conseil décide à l'unanimité de coopter M. Dario Fumagalli au poste d'Administrateur, en remplacement de M. Marco Radice, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, réf. LSO-AD02595. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(020066.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**ASSOCIATED BUSINESS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 72.264.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 7 avril 2003*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour les exercices arrêtés au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.

Les mandats de

TASWELL INVESTMENTS LTD.

CARDALE OVERSEAS INC.

KELWOOD INVESTMENTS LTD.

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 7 avril 2003.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03693. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(020095.3/800/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**FINCONEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 41.720.

—  
**EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2003 a confirmé l'assemblée générale annuelle du 4 mai 2000 par laquelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes avaient été reconduits pour une période de 6 ans (PV de cette assemblée non publié suite à une omission).

Le conseil d'administration se compose donc depuis le 4 mai 2000 de:

Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable, demeurant à Munsbach

Monsieur André Triolet, chef-comptable, demeurant à B-Grand Halleux

Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg

Depuis cette même date, la société LUXREVISION, S.à r.l. avec siège social à Luxembourg, remplit le mandat de commissaire aux comptes.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

F. Sassel

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04378. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(020089.3/664/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**THE NEW CENTURY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.235.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

F. Waltzing / C. Bouillon

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

(020067.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**THE NEW CENTURY ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 81.234.

—  
Les Comptes Annuels et rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00845, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

F. Waltzing / C. Bouillon

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

(020069.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**AGGU, Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 45.969.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05890, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(020079.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**THE 21<sup>ST</sup> CENTURY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 80.520.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

F. Waltzing / C. Bouillon

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

(020072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**THE 21<sup>ST</sup> CENTURY ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 80.519.

—  
Les Comptes Annuels et rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00842, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

F. Waltzing / C. Bouillon

*Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir*

(020076.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**MARKETING FLEET EST, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2331 Luxembourg, 3, rue Albert Philippe.  
R. C. Luxembourg B 74.275.

—  
Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05892, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(020084.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**LUXTRAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4676 Differdange, 16, rue Theis.  
R. C. Luxembourg B 85.400.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 8 mai 2003.

M. Limpach-Scheitler

*Comptable indépendant*

(020225.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**ABINGWORTH BIOVENTURES II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 55.280.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00127, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020286.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**ANTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 37.176.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020288.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**BIOTECHNOLOGY VENTURE FUND S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 25.751.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020291.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 23.561.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE0809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

*Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.*

A. Schmit

*Administrateur*

(020092.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 44.870.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

*Pour LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(020098.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2003.

---

**SANTA BARBARA SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 84.203.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 8 octobre 2001, acte publié au Mémorial C n° 320 du 26 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SANTA BARBARA SYSTEMS S.A.*

KPMG Financial Engineering

Signature

(020221.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**GUY KAYSER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlange, 2, Z.I. am Brill.  
R. C. Luxembourg B 84.785.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehlange, le 8 mai 2003.

M. Limpach-Scheitler

*Comptable indépendant*

(020223.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---